

SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT
Huissiers de Justice Associés
Sophie VERNIMONT
Huissier de justice salariée
15 Passage Lonjon
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL

DESCRIPTIF

AVOVENTES.fr



DE BIEN



EXPEDITION
SIP c/

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

ET LE DIX MAI

A LA REQUETE DE :

Monsieur le Chef de Poste du SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE MONTPELLIER 2^{ème} division, domicilié es qualité en ses bureaux situés 7 rue Montcalm puis Parc Technologique du Millénaire, Bâtiment 11, 1350 avenue Albert Einstein à (34956) MONTPELLIER Cedex 2 et actuellement 156 rue Alfred Noble, CS 99501 à (34266) MONTPELLIER Cedex 2.

REPRESENTE PAR :

Maître Vincent RIEU, avocat associé de la SCP DORIA AVOCATS, avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domiciliés 23 bis rue Maguelone (34000) MONTPELLIER, qu'elle constitue pour les siens sur le présent et ses suites

AGISSANT EN VERTU :

Des rôles exécutoires émis pour le recouvrement des taxe foncière 2016 – rôle 16/22101, taxe foncière 2017 – rôle 17/22101, taxe foncière 2018 – rôle 18/22101, taxe foncière 2019 – rôle 19/22101, taxe sur les logements vacants 2017 – rôle 17/74001, taxe sur les logements vacants 2018 – rôle 18/74001, taxe sur les logements vacants 2019 – rôle 19/74001.

Je, Sophie VERNIMONT, Huissier de Justice salariée de la SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussignée,

Me suis transportée sur la commune de **MONTPELLIER (Hérault) – 673 avenue de la Pompignane**, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH Thierry, Huissier de justice associé au sein de la SELARL LE FLOCH BAILLON BICHAT, à la résidence de MONTPELLIER, le 26 janvier 2021.

AINSI QU'IL SUIE :

Désignation :

Sur la commune de MONTPELLIER (34) – dépendant d'un ensemble immobilier sis 673 avenue de la Pompignane :

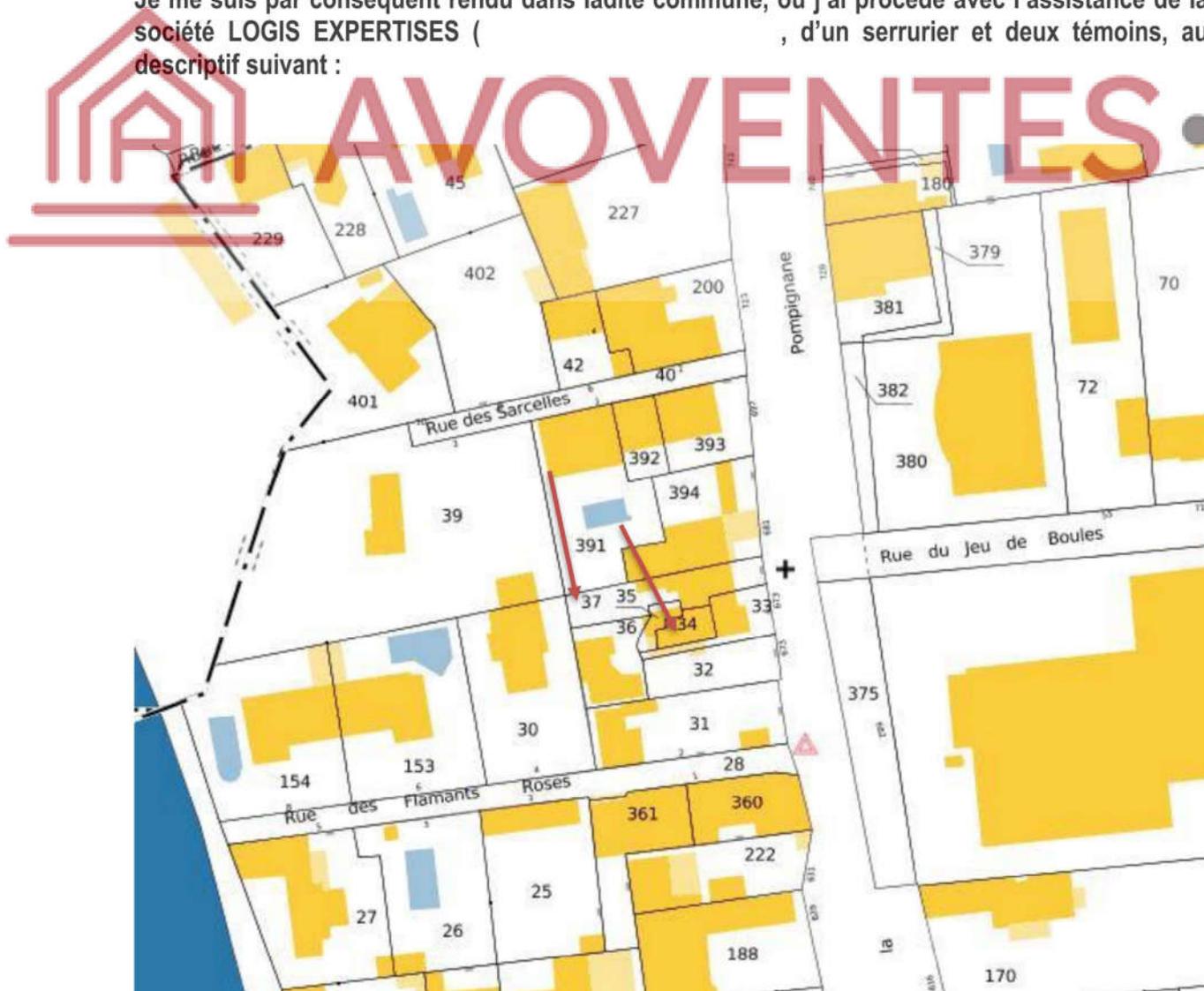
Les biens et droits immobiliers ci-après désignés, dépendant d'un ensemble immobilier, sis à MONTPELLIER, 673 avenue de la Pompignane, cadastré section CO n° 32 pour 1 a 63 ca, CO n° 33 pour 98 ca, CO n° 34 pour 45 ca, CO n° 35 pour 32 ca, CO n° 36 pour 1 a 45 ca, CO n° 37 pour 1 a 80 ca, savoir :

- le lot 14 : un appartement constitué de trois pièces principales comprenant : kitchenette, bains, WC, cellier, dégagement et un balcon-terrasse et les 1940/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- le lot 18 : une place de stationnement et les 66/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Tel que le dit bien est ci-dessus désigné sans aucune exception ni réserve.

SYNDIC : Aucun syndic n'est connu

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé avec l'assistance de la société LOGIS EXPERTISES (, d'un serrurier et deux témoins, au descriptif suivant :



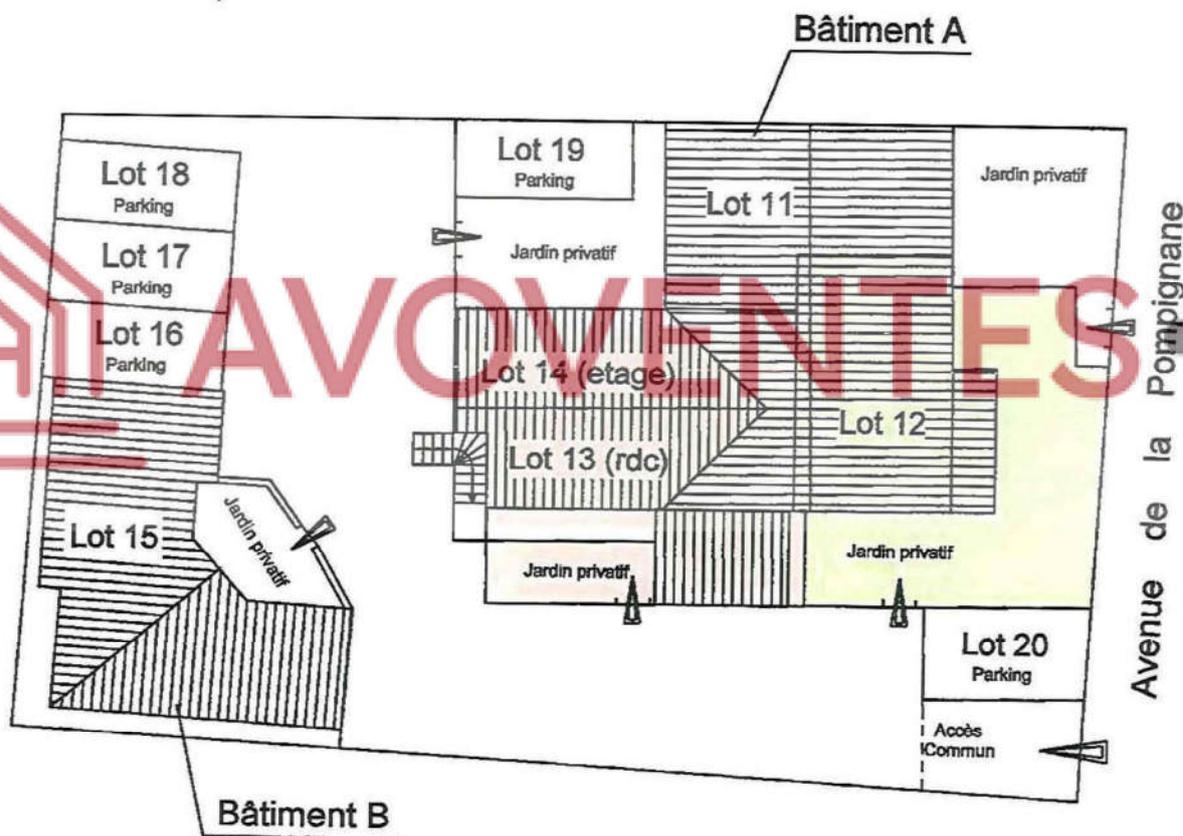


AVOVENTES.fr

Departement de l'Herault
Commune de Montpellier
Section CO no 32,33,34,35,36,37

Copropriete 673 Avenue de la Pompignane

VUE GENERALE
REZ DE CHAUSSE



Echelle : 1/200



AVOVENTES.fr





 AVOVENTES.fr





LOT 14

D'une surface habitable totale « Loi Carrez » de 54,15 m², le logement est actuellement INOCCUPE.

CHAUFFAGE : Chaudière gaz individuelle

Certificat de superficie n° 21034591_SB/37546_

LOT 14



Résultat du repérage

Date du repérage : **12/03/2021**
 Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Me VERNIMONT

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface annexe	Commentaires
Rez de chaussée - Séjour	19,96	0	
Rez de chaussée - Cuisine	6	0	
Rez de chaussée - Dégagement	4,4	0	
Rez de chaussée - Chambre 1	9,13	0	
Rez de chaussée - Chambre 2	9,98	0	
Rez de chaussée - Wc	1,4	0	
Rez de chaussée - Salle d'eau	3,28	0	
Terrasse	0	18,74	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 54,15 m² (cinquante-quatre mètres carrés quinze)
Surface annexe totale : 18,74 m² (dix-huit mètres carrés soixante-quatorze)

Ce lot se situe à l'étage et l'accès se fait par un escalier maçonné.



ENTREE ET PIECE PRINCIPALE :

L'entrée se réalise au moyen d'une porte-fenêtre avec volets en bois en état de fonctionnement.

Le revêtement de sol est ici constitué d'un carrelage clair en bon état.

Les murs et cloisons recouverts d'une peinture blanche souffrent de traces noirâtres de frottement.



 AVOVENTES.fr



CUISINE INDEPENDANTE :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage identique au précédent au bon état.

Le revêtement mural peint et partiellement faïencé demeure sans dommage profond. Je relève la présence de traces noirâtres.

Elle se compose d'un évier à bac simple avec égouttoir avec robinet, placard sous évier, divers placards de rangements, plaque 4 feux, et d'une chaudière.

Cet espace bénéficie d'une ouverture PVC donnant sur le jardin privatif.





 AVOVENTES.fr



TOILETTE :

La pièce se compose d'un WC sur pied avec réservoir de chasse présentant un défaut d'entretien.

Le sol est constitué d'un carrelage identique au précédent.

Les murs partiellement faïencés et peints ne présentent aucune dégradation profonde.



COULOIR DISTRIBUTIF :

Le sol est recouvert d'un carrelage identique au précédent exempt de tout défaut.

Je ne relève aucun défaut flagrant sur les murs et cloisons.



CHAMBRE 1 :

Le revêtement de sol est constitué du même carrelage sans défaut apparent.

Les murs et cloisons peints sont en état correct. Des trous chevillés sont visibles.

Cet espace bénéficie d'une ouverture PVC accompagnée d'un volet en bois.

Un radiateur et un placard de rangement complètent la pièce.

AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr





CHAMBRE 2 :

Le revêtement de sol est constitué du même carrelage sans défaut apparent.

Les murs et cloisons peints présentent des traces noirâtres de frottement.

Cet espace bénéficie d'une ouverture PVC accompagnée d'un volet en bois.

Un radiateur et un placard de rangement complètent la pièce.

AVOVENTES•fr



AVOVENTES.fr





SALLE DE BAIN :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage identique au précédent.

Les murs partiellement faïencés et peints demeurent sans dommage sévère identifiable (fissure ou craquèlement).

Cette salle de bain se compose d'une vasque, d'un miroir, d'une cabine de douche maçonnée très encrassée.

Cet espace bénéficie d'une ouverture PVC.



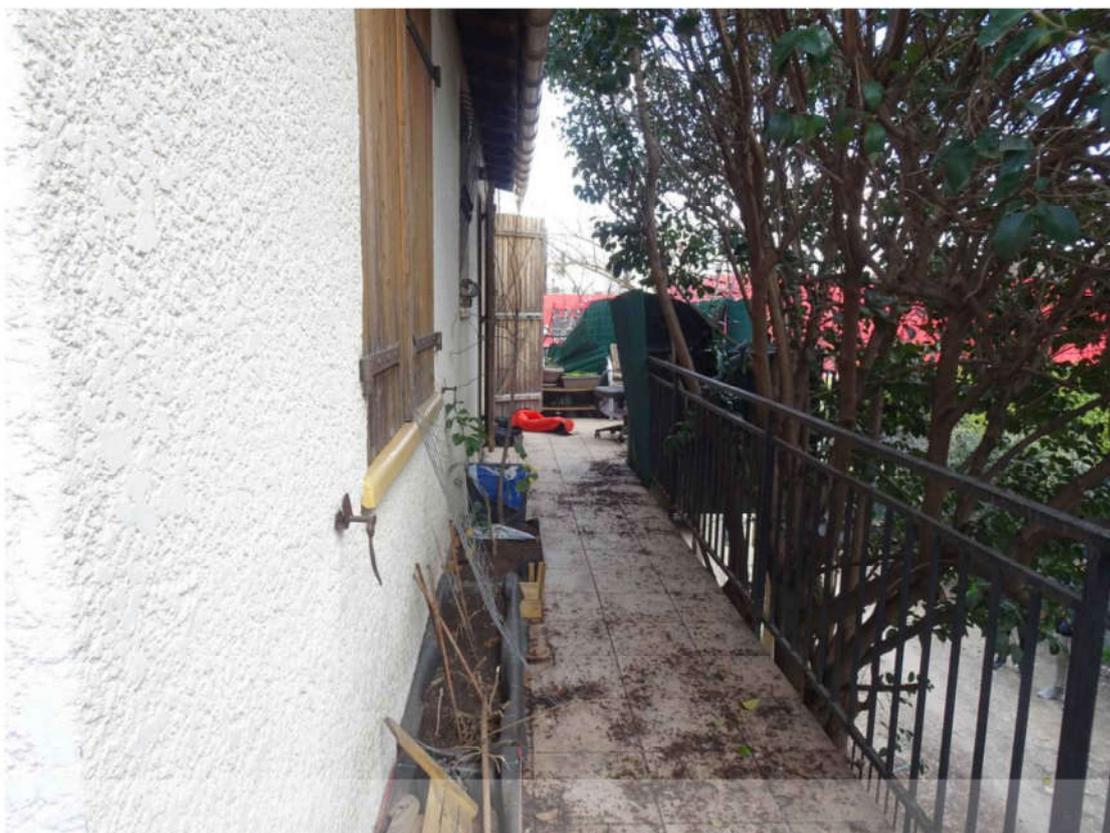
AVOVENTES.fr



LA TERRASSE :

Le sol est couvert d'un carrelage. L'ensemble n'est pas entretenu.





LOT18

Il s'agit d'un emplacement de parking en terre battue, sans délimitation et contre le mur de droite. Le mur du fond est crépis.





AVOVENTES.fr



De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit

Sophie VERNIMONT



AVOVENTES•fr